

(N° 24.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 23 FÉVRIER 1898.

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
des Non-Valeurs et des Remboursements pour
l'exercice 1898.

(Voir les nos 102, XIII, session de 1896-1897, et 51, session de 1897-1898,
de la Chambre des Représentants; 18, session de 1897-1898; du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HERRY et CAPPELLE,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour 1898 s'élève à 1,896,000 francs et présente, sur le budget de l'exercice précédent, une diminution de 30,000 francs.

Cette diminution, qui porte exclusivement sur l'article 7, « Enregistrement et Domaines, — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, etc. » est due à l'adoption de la moyenne des restitutions, etc., de la dernière période quinquennale.

L'examen du projet n'a donné lieu à aucune observation; aussi la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'adoption dudit Projet de Loi.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.